

Bonne année ?

Au moment où est rédigé cet éditorial, début janvier 2020 (contraintes d'impression obligent), il est difficile de savoir ce que sera la situation lorsque la revue parviendra à ses lecteurs. Quel sens pourront alors avoir les vœux que l'on a coutume de formuler en commencement d'année ?

Dans le lot des informations du jour de cette rédaction : cinq cents millions d'animaux ont déjà péri dans les incendies qui ravagent l'Australie (incendies qui n'ont évidemment rien à voir avec le « soi-disant » – selon le brillant président des États-Unis – réchauffement atmosphérique !) ; le même président des États-Unis vient de faire délibérément tuer un général, haut dignitaire iranien ; et « Wall Street démarre 2020 sur les chapeaux de roue ». Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles...

Quant à la France, elle s'enfonce dans la crise avec une sorte de passion morbide. Nous n'avons dans cette revue aucune vocation à être donneurs de leçons. Osons quand même dire un mot de la question des « retraites ». Pour commencer par rappeler que ce mot est polysémique. Il désigne d'une part le moment de

la cessation des activités professionnelles (le fameux « départ » en retraite) et d'autre part le montant de la pension que le système de répartition permet de verser à « nos aînés ». Ce que souligne encore la distinction administrative spécifiquement française entre « actifs » (ceux qui alimentent les pensions) et « inactifs » (ceux qui n'ont pas encore atteint l'âge des activités professionnelles ou ceux qui bénéficient des pensions, les uns comme les autres étant de façon tout à fait contestable qualifiés de ce terme « inactifs » !)¹. Ne serait-il pas sage de prendre explicitement acte de cette double acception du terme ? Et par là-même de commencer par reconnaître que la rupture formelle entre période dite d'activité et période post-professionnelle dite d'inactivité pose en soi problème ? Un problème que n'ont d'ailleurs pas à traiter les pays où cette rupture n'existe pas ! Il est sans doute à l'arrière-plan du conflit sur la question de « l'âge pivot ». N'aurait-on pas intérêt à *commencer* par discuter ouvertement de la nécessité de prendre en compte la dureté différentielle des activités professionnelles et donc de l'âge nécessairement diversifié de leur cessation au lieu de fixer un âge repère

¹ Philippe Lazar. « Une majorité d'inactifs ? » *Diasporiques* n°37 (avril 2017). p. 46-48.

² Décolérer pour revenir au débat, p 32-35

en quelque sorte universel ? Cela ne ferait bien sûr que déplacer le problème difficile de la distribution de la manne des fruits de la « répartition » mais cette fois à partir d'une reconnaissance du différentiel d'espérance de vie en bonne santé !

Cela étant, nous n'avons pas dans *Diasporiques* la prétention de détenir « la » solution de ce difficile problème. Le paragraphe précédent a en fait pour seul objet d'affirmer qu'il existe sans nul doute d'autres modes de gestion des lourds problèmes que nous devons affronter que le seul conflit ouvert. Mais, manifestement, la situation institutionnelle de la France ne se prête guère à de tels compromis puisque le système constitutionnel dans lequel nous nous sommes enfermés conduit à ce que l'exécutif gère le pays avec, structurellement, un appui populaire qui oscille entre seulement un quart et un tiers des électeurs, à l'image des résultats du premier tour, décisif, des élections présidentielles. Nous savons bien que c'est l'inversion du calendrier électoral, décidée dans les années 2000, qui a lourdement renforcé le caractère monarchique du régime en conduisant le peuple à donner au président nouvellement élu, lors des élections législatives qui suivent immédiatement la sienne, une majorité parlementaire absolue. Une fois la période de plus en plus courte de « l'état de grâce » achevée, les passions partisans reprennent inévitablement le dessus et l'exécutif, protégé par les institutions, peut continuer à gouverner de façon minoritaire pendant près de cinq ans... Y a-t-il vraiment lieu d'être fiers de cette « stabilité » gouvernementale qu'on reprochait (trop) amèrement à la IV^e République de ne pas

assurer ? Est-elle vraiment de nature authentiquement « démocratique » ?

Il y aurait bien une solution à cette apparemment insurmontable difficulté. Il suffirait, en bonne logique, d'inverser à nouveau le calendrier électoral. Formellement c'est une idée très simple à mettre en œuvre : aucune modification de la Constitution ou de la loi n'est nécessaire, il suffit que le Président prenne la décision de dissoudre l'Assemblée nationale et ainsi de rendre démocratiquement la parole au peuple. Un article de ce numéro de la revue évoque l'intérêt mais aussi hélas l'improbabilité d'une telle décision². Et pourtant...

Allons, bonne et heureuse année quand même, chères lectrices et chers lecteurs ! ☺